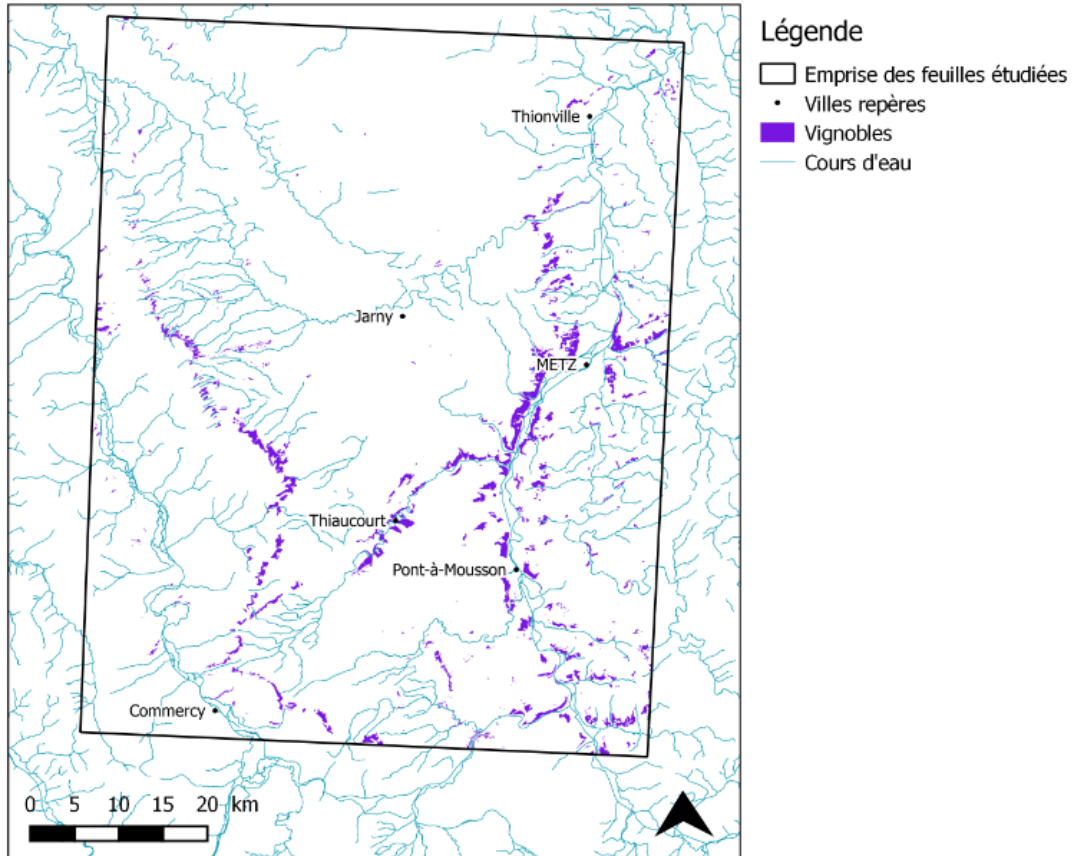


Le renouveau du monde viticole en Lorraine :
des actions originales pour relancer un vignoble en voie de disparition

Pr. Stéphane ANGLES, Université de Lorraine, Centre de recherche LOTERR
stephane.angles@univ-lorraine.fr

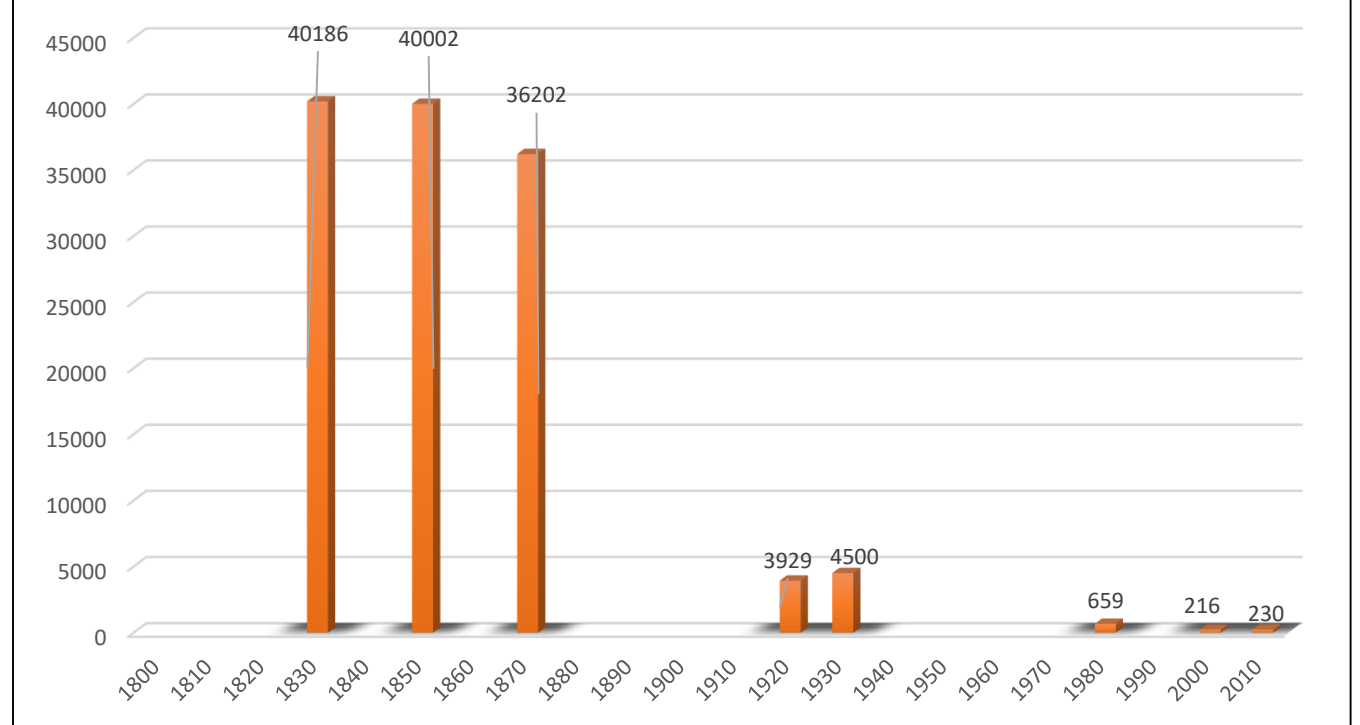
Un vignoble quasi-disparu mais en reprise récente

L'extension du vignoble lorrain au milieu du XIX^{ème} siècle

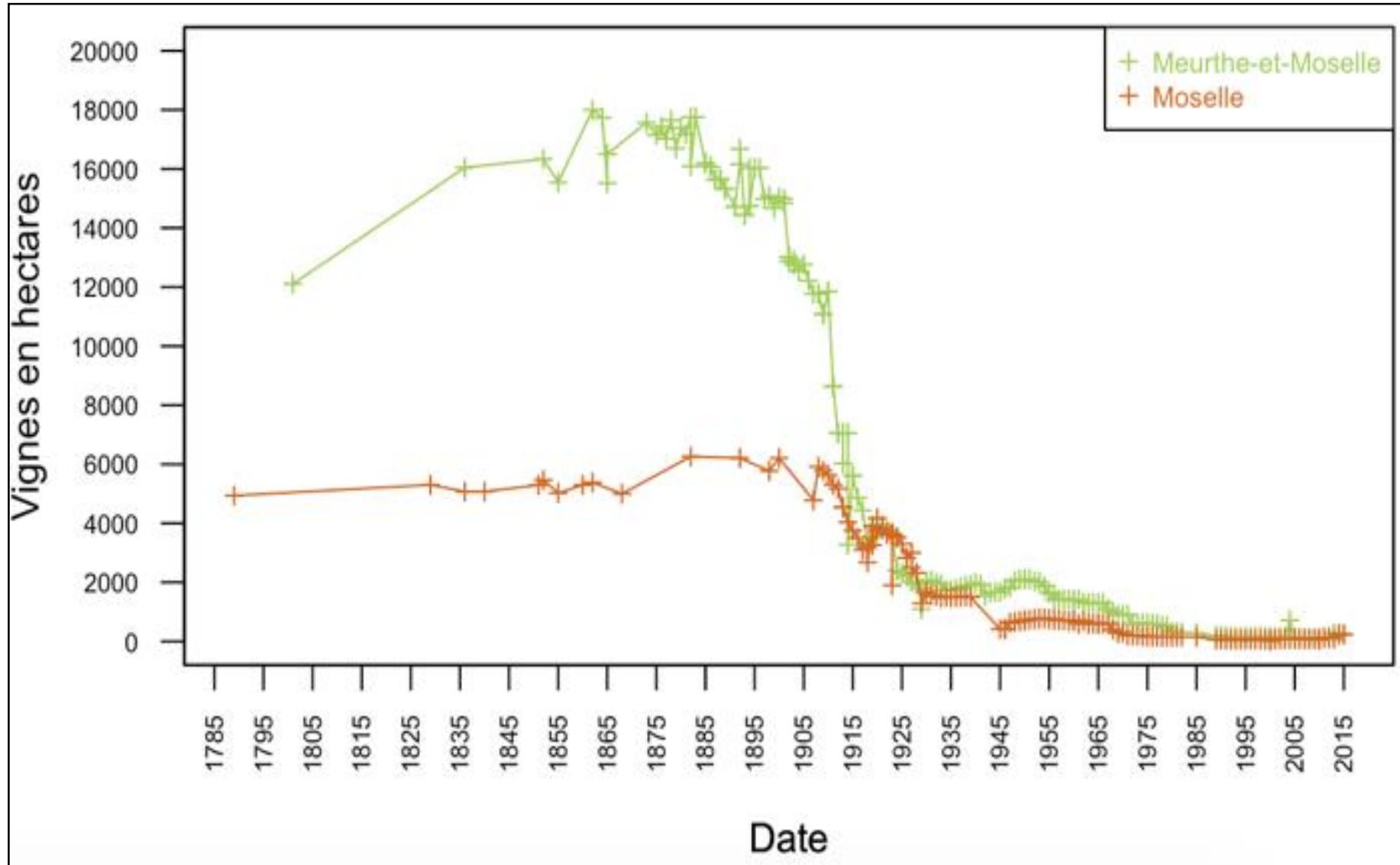


Source : Xavier ROCHEL, LOTERR

L'ÉVOLUTION DES SURFACES EN VIGNE EN LORRAINE (en hectares)



L'évolution des surfaces en vigne dans les départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle



Source : Jean-Pierre DUPOUEY, UMR-INRA SILVA

Évolution des superficies en vigne (en hectares)

	2000	2010	2020
Meurthe-et-Moselle	66	73	120
Meuse	33	38	50
Moselle	17	59	100
Vosges	7	2	5
Lorraine	123	192	275

Source : Agreste- recensements agricoles (2000, 2010 et 2020)

Pour information :

- la Gironde, 1^{er} département viticole en France, compte 118 532 hectares de vigne
- En région Grand-Est :
 - le vignoble alsacien compte 15 920 ha
 - Le vignoble champenois compte 34 095 ha

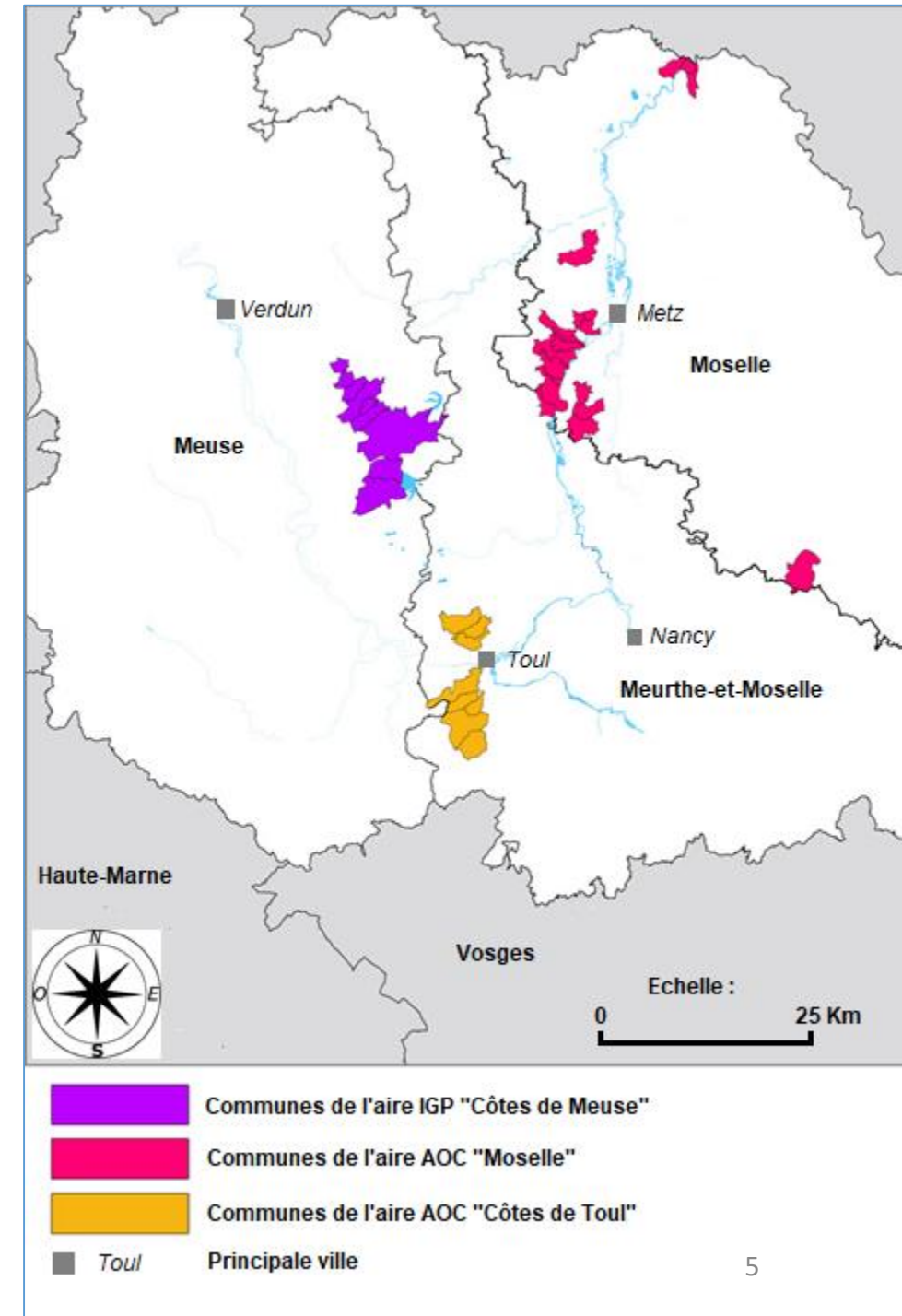
Un petit vignoble mais marqué par des éléments novateurs :

La dynamique qualitative :

Trois indications géographiques :

- AOC Côtes de Toul (1998) : 8 communes, une vingtaine de producteurs, 130 ha, encépagement : gamay (63%), pinot noir (23%), auxerrois (11%).
- AOC Moselle (2010) : 19 communes, 78 ha, 17 producteurs, encépagement : auxerrois, pinot noir et pinot gris (83%), müller-thurgau, gamay, gewurztraminer, riesling, pinot blanc.
- IGP Côtes de Meuse (2011) : 15 communes, 6 producteurs, 43 ha, encépagement : Pinot Noir (34%), Auxerrois (23%), Chardonnay (21%), Gamay (13%).

+ un projet d'IGP pour une production de Crémant de Lorraine (vin effervescent)
+ un potentiel de développement : + de 500 ha dans les aires AOC Côtes de Toul et Moselle



L'essor des pratiques de l'agriculture biologique au sein des vignobles lorrains :

Essor des surfaces viticoles en agriculture bio au sein de l'AOP Côtes de Toul :

- 2017 : 15 %
- 2020 : 45 %
- 2022 : 75 %

+ de 50 % des surfaces viticoles en agriculture biologique dans l'AOP Moselle et l'IGP Côtes de Meuse

Autres pratiques agro-environnementales :

- l'enherbement inter-rang
- la taille haute



Source : site Internet France 3

S'y ajoute l'amélioration variétale avec une augmentation des cépages qualitatifs (pinot noir, auxerrois, pinot gris...) et une diminution des cépages trop productifs (gamay).

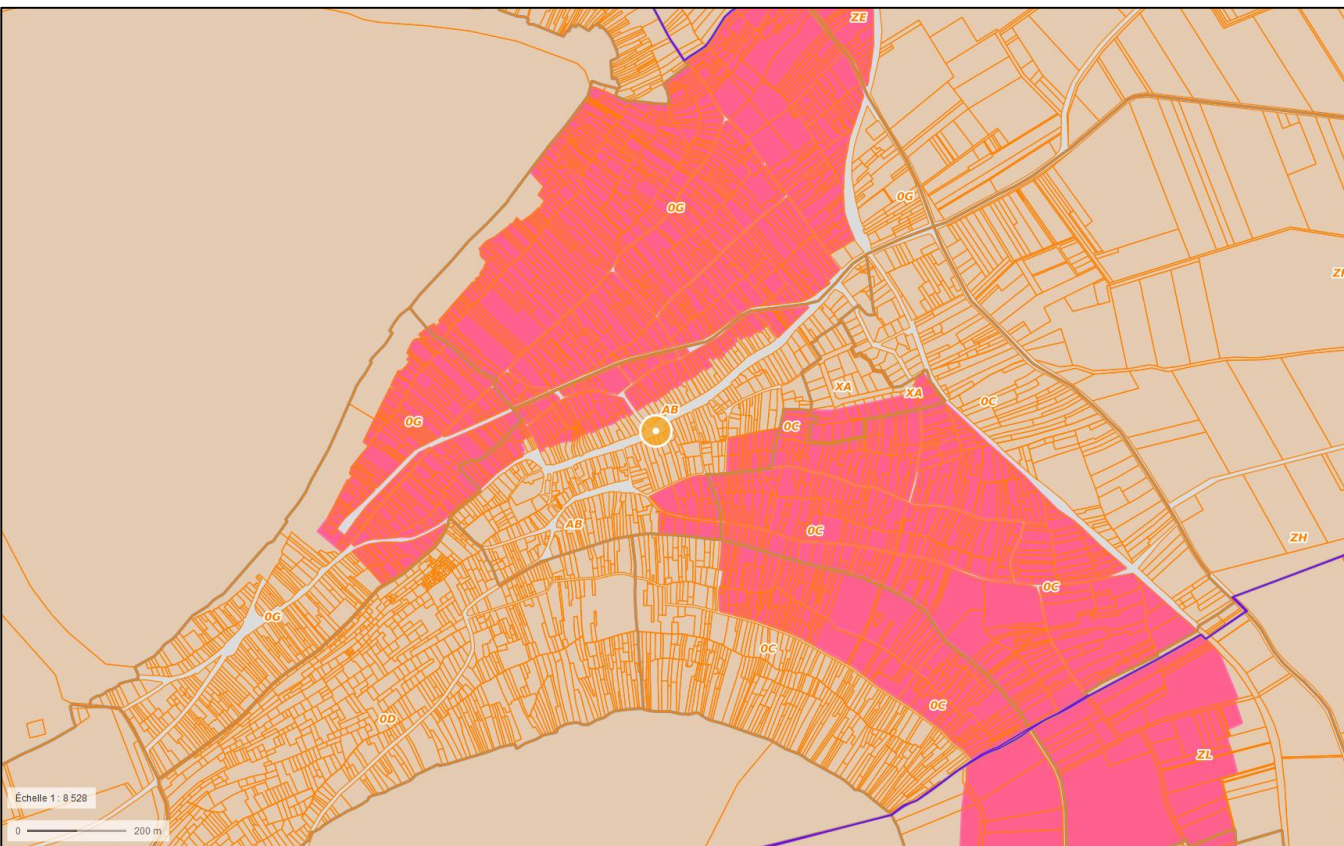
Une société vigneronne en plein renouvellement :

- Un rajeunissement des viticulteurs ;
- De nombreuses nouvelles installations ;
- Des niveaux de formation plus poussés ;
- Des expériences professionnelles acquises dans d'autres vignobles français voire étrangers ;
- Une féminisation croissante ;
- Des trajectoires professionnelles plus variées avec de nombreuses réorientations professionnelles ;
- Une professionnalisation et une spécialisation croissantes :
 - La disparition de la figure du vigneron-ouvrier
 - La disparition du négoce vinifiant (en particulier à Toul)
 - La multiplication des caves particulières
 - La création en 1990 d'une coopérative viticole à Mont-Saint-Vignoble
- Une plus grande structuration de la filière viticole : les organismes de gestion, une coordination à l'échelle régionale
- De nouvelles formes commerciales : circuits courts, utilisation des réseaux sociaux, salons, restauration locale
- Un essor de l'oenotourisme et/ou des activités culturelles en lien avec le vin

Des initiatives foncières originales

Un constat : un émiettement foncier considérable qui entrave toute progression du vignoble

L'émiettement du parcellaire viticole dans le vignoble lorrain: l'exemple de Lucey (Meurthe-et-Moselle)



 Zone classée dans l'aire AOP viticole Côtes de Toul

Réalisation : S. ANGLES, LOTERR

Le Groupement Foncier Agricole « Côte à Côte » :

Une initiative foncière largement portée par les élus et les habitants



GFA MUTUEL DES CÔTES DE TOUL
- INVESTISSEZ DANS L'AOC CÔTES
DE TOUL !

ACCUEIL À PROPOS



12 DÉCEMBRE : LE GFA ACCUEILLE SES FUTURS ASSOCIÉS

1 JANVIER 2016

Samedi 12 décembre 2015 : le complexe des Triboulottes de Bruley est plein. 130 personnes s'y sont rassemblées pour finir de découvrir le futur GFA, et surtout pour en devenir associé en y déposant pièce d'identité et chèque d'apport.

Une présentation complète du GFA est projetée et expliquée à plusieurs voix. Les échanges vont bon train et permettent de faire comprendre à chacun la philosophie du projet, et les objectifs à court et long terme. Ce sera aussi l'occasion de peaufiner les statuts de la future société, profitant des remarques pertinentes de certains membres de cette belle assemblée.

Source : Site Internet du GFA « Côte à Côte » (consulté le 19/10/2020)

Source : L'Est Républicain – 19/12/2015

Viticulture De nombreux élus locaux s'étaient donné rendez-vous dans cette parcelle de 70 ares de vigne

Vendange en haut lieu

Source : L'Est Républicain – 27/09/2015

Tous ne connaissaient pas l'existence de la chapelle Saint-Maurice. Dressée sur les hauteurs de Domgermain dans son écran de verdure, la bâtisse du Moyen-Âge jouxte une belle parcelle de 70 ares de vigne, lieu de rendez-vous de nombreux élus locaux qui s'étaient levés très tôt samedi matin. Présidence des conseils régionaux, départementaux, de la communauté de communes, M. le Député, étaient là, aux côtés des dirigeants de la chambre d'agriculture, des maires et des viticulteurs, pour un geste hautement symbolique.

Certes, ils ne se revendiquaient pas forcément spécialistes dans le maniement du sécateur, mais les quatre bacs de raisins furent néanmoins rapidement remplis ; première vendange du GFA (Groupement foncier agricole) nouvellement créé, permettant le lancement de deux jeunes viticulteurs. L'opération, qui s'inscrit dans la démarche "Côte à Côte" initiée par la communauté de communes, fait appel à une souscription publique qui a déjà couvert plus de la moitié des 200.000 € nécessaires à son fonctionnement.



■ Les locaux élus ont mis la main à la première vendange du GFA.

Des chèques pour du liquide

L'installation de deux nouveaux vigneronnes en zone AOC avance. Les 153 apporteurs du projet se sont acquittés de leur (s) part (s) sociale (s).

Les files d'attente sont longues dans la salle des fêtes de Bruley. Des hommes et des femmes de tout âge, et de tout look, attendent sagement leur tour ce matin-là pour produire une photocopie de leur pièce d'identité, accompagnée d'un chèque correspondant au nombre de parts sociales qu'il souhaite pour adhérer au GFA (groupement foncier agricole) mutuel des Côtes de Toul. Ce dernier n'est pas une structure associative, mais bien une société qui verra le jour au printemps pour permettre l'installation en location de deux nouveaux viticulteurs bio - Stéphane Cyran et Jan Taillier - sur des terres de la zone d'appellation AOC Côtes de Toul. Plus exactement 5,52 ha de vignes, parmi 20 ha abandonnées, rachetées par la Safer. Mais autant ne pas se réjouir de suite, les premières bouteilles sortiront en 2019, après les trois années requises à la certification bio.



■ Pour Claude Manet, maire de Bruley, pas de doute : « Cet investissement prouve l'attachement au terroir et à ses produits ». Photo ER

Pas de spéculation

Ce projet nécessite un apport de près de 176.000 € : 102.000 € de travaux, achat des ceps et palissage ; 62.200 € pour l'acquisition du foncier et 11.500 € de frais administratifs. En trois mois, 153 apporteurs se sont manifestés pour souscrire aux 354 parts sociales proposées à 500 € pièce. Si 88 personnes ont choisi d'en

acheter une, 9 en ont souscrit dix. Soit le maximum autorisé. La valeur de ces parts sera rendue publique chaque année lors de l'assemblée générale où une part donnera lieu à une voix. Mais nulle question de spéculer. « Le but n'est pas que les prix flambent », précise Nicolas Bouchelet, membre du comité de pilotage qui rappelle l'objectif : « aider, porter des valeurs de développement

économique et environnemental ». Nul fil à la patte, au fil du temps, les parts pourront être librement cédées à un autre associé ou à un tiers, avec toujours un droit de préemption en faveur des deux viticulteurs. Au terme de leur ferme de 25 ans, il est effectivement prévu que les terres leur appartiennent. Ce GFA pourra aussi enfan-

Portraits robots des sociétaires

► Qui sont les 153 actionnaires solidaires du groupement foncier agricole en cours de création ? 110 hommes et 43 femmes, de 19 à 80 ans (pour une moyenne d'âge de 51 ans).

► Ils viennent principalement des départements de l'ex-Lorraine, mais aussi des quatre coins de la France. L'un est originaire d'Angleterre, un autre de Belgique, un troisième d'Allemagne et un vient des Pays-Bas.

► Si 37 sont retraités, 11 sont des viticulteurs du Toulouis, 8 sont agriculteurs. Les autres apporteurs rassemblent un échantillon de professions diverses, allant du cuisinier au cariste, au psychologue, en passant par le chef d'entreprise. Des élus ont également souscrit au projet à titre personnel.

ter d'autres projets en maraîchage, arboriculture... Mais autant ne pas mettre la charrie avant les boeufs : l'assemblée générale constitutive de ce groupement n'aura lieu qu'en février.

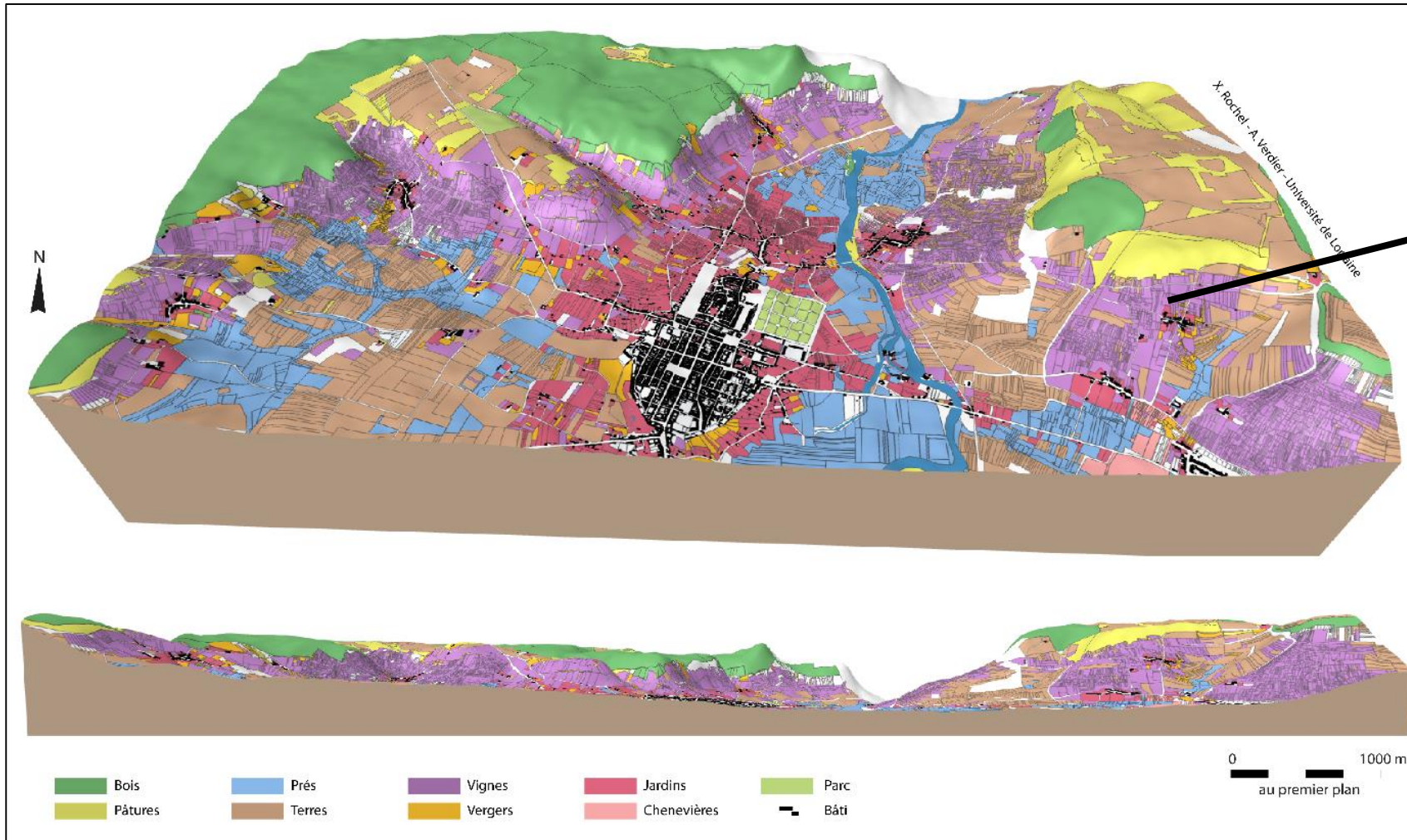
Stéphanie MANSUY

De multiples actions publiques en faveur du renouveau viticole en Lorraine

La valorisation du patrimoine viticole lorrain :

L'exemple des parcelles viticoles reconstituées dans l'agglomération de Nancy

L'occupation du sol à Nancy et environs, 1809-1833



La parcelle de vigne reconstituée par la commune de Dommartemont



Source : Mairie de Dommartemont

Une initiative singulière portée par la commune de La Neuveville-sous-Montfort (88) en faveur de la viticulture dans les Vosges :

Le vin bleu des Vosges obtenu à partir de 2 cépages hybrides (Oberlin-Léon Millot et Kuhlmann)

Le vin bleu des Vosges dans la presse

Source : L'Est Républicain

La Neuveville-sous-Montfort Près de 15.000 bouteilles de vin bleu sont produites chaque année, par 28 irréductibles vigneronns de la plaine de Vittel

Vosges : bleu, vin, rouge

« AUSSI INCROYABLE que cela puisse paraître, nous sommes victimes de notre succès ». Au pied de la butte de Laneuveville-sous-Montfort, que des rayons de soleil éclairent avec gourmandise, la formule est lancée avec spontanéité par Gilles Cousot. Le vin « bleu » des Vosges ne laissera, cette année encore, aucune bouteille derrière lui : les 10.000 à 15.000 cols qui représentent sa production annuelle ont déjà trouvé preneurs.

30 % reviendront aux 28 représentants de la coopérative des Coteaux de Montfort, à quelques kilomètres de Vittel. Le reste figure sur les carnets de commande des restaurateurs de la région, associés à la démarche de promotion et de communication de ce vin, commercialisé 5 € la bouteille, avec le « gris fruité ».

Point commun des deux bouteilles, elles invitent à « oser notre terroir ». On les retrouve sur les tables d'auberges et les relais gourmands qui veulent faire connaître ce vin de niche. Les ravages du phylloxera ont autrefois ramené la surface des plants de vigne de 40 ha à 5 ha sur les hauteurs du village de 150 habitants, à travers des parcelles que se partagent les différents propriétaires, avant de réunir leurs moyens lorsqu'il s'agit, une seule journée, d'organiser les vendanges.

« Notre atout, c'est l'authenticité »

Pour le vin bleu, les raisins seront alors passés au fouloir-égrappoir avant que les baies ne macèrent pendant trois jours puis terminent leur vinification en cuve, sous l'œil d'un œnologue. « C'est un vin tannique qui se boit idéalement avec des viandes rouges et du fromage », argumente le vigneron. Le gris fruité sera, lui, préparé uniquement avec le jus, après la première presse de la récolte. Les céps sont issus des plans hybrides Oberlin et Kuhlmann, résistants à la maladie, avec un minimum de traitement pour se rapprocher au plus près du cycle végétatif naturel.

« Notre atout, c'est l'authenticité », plaide



Gilles Cousot : « On vient de loin, parfois, pour nous en acheter »

Photo ER

Gilles Cousot, dont la coopérative a récemment investi dans une machine à embouteiller et à coller les étiquettes.

Davantage qu'une faible notoriété, le souci du vin « bleu » aurait ainsi trait à l'absence de renouvellement des générations. « Dans l'absolu, on pourrait même envisager augmenter la superficie en replantant des vignes, mais les adhérents ont 67 ans en moyenne... »

« Un vin qui reflète notre terroir »

Le résultat demeure ensuite une affaire de goût, comme pour chaque vignoble. « C'est un vin qui reflète notre terroir », souligne le président, retraité après une carrière professionnelle dans l'usine d'embouteillage voisine de Vittel. Cet amateur de Bourgogne ne manque jamais l'occasion

d'aller défendre les vins des Vosges, même lorsqu'il s'agit de les confronter sur des salons à des crus de prestige. Une médaille d'or et une d'argent au concours des « Caudalies » sont là pour témoigner des efforts des vigneronns d'un département où « l'on on est peu aidé par la météo », admet son ambassadeur des vignes. « Mais l'orientation est satisfaisante, et il n'est pas besoin de le chaptaliser (NDLR : ajouter du sucre). On vient de loin, parfois, pour nous en commander », s'enorgueillit-il.

Le matin, un particulier est venu de Saint-Dié acheter deux cartons. Gilles Cousot n'est pas peu fier : « Un épicurien, hein... » Et le « bleu » de son appellation ? « C'est pour rappeler la ligne des Vosges », répond-il. « Bon, et puis paraît-il que sur une chemise blanche, après une tache, il reste une petite trace de bleu ».

Antoine PETRY

Une action associative avec l'appui de collectivités territoriales pour reconstituer un vignoble à Moncel-sur-Seille (54) :



Source : Est Républicain

L'association des Côteaux de Moncel a mis en terre 500 plants de vignes sur une parcelle mise à disposition par la commune de Moncel-sur-Seille. Les premiers raisins sont attendus d'ici trois ans. L'opération vise aussi à préserver la biodiversité.

Après plusieurs années de préparation sur un terrain de 10 ares, situé à flanc de coteau en plein sud et qui, à l'origine, était déjà un lieu destiné à la vigne, les amis de la nature ont souhaité faire renaître un vignoble.

Article paru dans l'Est Républicain (édition du 9 mars 2021)

Luxembourg, France, Allemagne : la Moselle vise l'Unesco !

Dans Luxembourg, Mis à jour le 03/11/19 18:36 | Publié le 02/11/19 11:00



Riche d'une histoire, d'une géologie et d'une biodiversité complexes, la singularité de la Moselle pourrait être un atout (Photo : Erwan Nonet / DR).

Et si la vallée de la Moselle, de sa source à Remiremont à sa jonction avec le Rhin à Coblenche, était inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco ? Le processus, en tout cas, est lancé.

Le 25 octobre, plusieurs acteurs publics et privés luxembourgeois, allemands et français ont signé une déclaration d'intention de coopération dont le but sera d'élaborer la candidature qui pourra permettre, à terme, de classer les 544km de la Moselle au Patrimoine mondial de l'Unesco. Tous savent que le chemin sera long et semé d'embûches. Mais la récompense serait exceptionnelle !

Réunir une petite centaine de représentants locaux investis tout autant dans le développement de leurs territoires que dans le partage avec leurs voisins, quelles que soient leurs nationalités, est déjà un premier succès significatif. Le 25 octobre, dans la cave de Bernard Massard à Grevenmacher, on croisait quelques élus, des vignerons et des représentants des six GAL (groupes d'acteurs locaux, dont le but est la gestion d'un programme européen Leader sur son territoire) que compte la Moselle sur tout son parcours. Ils ont été réunis autour du GEIE (Groupement européen d'intérêt économique) Terroir Moselle, basé au Luxembourg, qui s'est fait une spécialité des relations transfrontalières le long du cours d'eau.

Terroir Moselle : une coopération transfrontalière destinée à promouvoir le tourisme mosellan et s'appuyant sur les paysages et activités viticoles,

D'où un projet lancé en 2019 de classement au Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour classer l'ensemble de la vallée de la Moselle

Source : Le Quotidien (journal luxembourgeois), 3 novembre 2019

Des politiques en faveur du patrimoine paysager viticole :

Un enjeu paysager identifié dans la Charte du PNR de Lorraine :
les côtes de Meuse et leurs vignobles

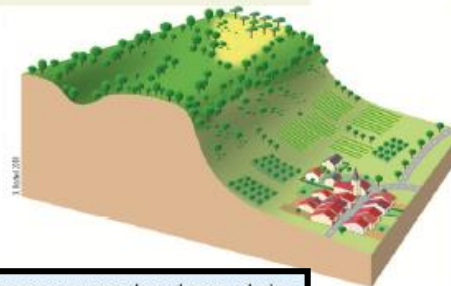


Le tracé approximatif de la courbe 250 sur les vues
1. depuis la route départemental du fond de la vallée de la Moselle.
2. depuis le GR à Vaux.
3. depuis le GR à Vaux, sur le versant d'en face exposé nord.

>> Évolutions et enjeux

- Depuis les côtes et ses buttes témoins, de grands points de vue remarquables s'ouvrent sur la Plaine de la Woëvre. Le panorama est presque infini et l'impression de grandeur est étonnante.
- Inversement depuis la plaine, le front des côtes forme une ligne d'horizon déterminante et très sensible pour la perception et la qualité paysagère de l'unité.
- La forte covisibilité des points de vue entre les côtes et la Plaine de la Woëvre rend les évolutions paysagères dans ces deux unités particulièrement visibles ce qui constitue une contrainte plus forte qu'ailleurs si les évolutions ne sont pas parfaitement maîtrisées.
- La banalisation de la route des Côtes, la RD 908, empêche la découverte de la succession des villages, la diversité du coteau et l'ouverture des vues vers la plaine de la Woëvre.

>> Préserver et valoriser la perception paysagère de l'unité, la promouvoir.



- Les milieux forestiers ont tendance à progresser parce que des pelouses calcaires ou quelques anciens vergers familiaux s'enrichissent. Cependant, le vignoble qui s'est développé sur les Côtes de Toul notamment ces dernières années, et un peu plus au Nord, associé aux vergers professionnels de mirabelliers, forment une mosaïque paysagère emblématique des paysages de la Lorraine.
- Les milieux forestiers sur le plateau des Hauts de Meuse forment une continuité écologique remarquable.
- Il apparaît indispensable de maintenir les qualités écologiques et paysagères de cette zone tant dans la gestion du patrimoine forestier, les choix d'extension de l'urbanisation, de projets d'aménagements ou la localisation d'activités économiques et agricoles.
- Les Vallons des Hauts de Meuse présentent un caractère naturel très prononcé. Les cours d'eau au fond des vallons ne sont pas toujours perceptibles et la création d'étangs tend à perturber la structure paysagère des fonds de vallons.

>> Préserver la mosaïque paysagère et la continuité des forêts et des prairies sèches sur les côtes.

La richesse patrimoniale des Côtes de Meuse et de Toul réside dans le rapport étroit qu'il existe entre l'originalité géomorphologique de la structure paysagère, sa richesse naturelle, son histoire agraire et les événements de la Grande Guerre qui s'y sont déroulés.

- Le patrimoine lié à l'eau dans les villages, le patrimoine militaire, forts, tranchées, ..., le bâti traditionnel, les églises fortifiées, les vestiges de châteaux médiévaux, de fortification en « éperon barré », d'abbayes, les chapelles, ... beaucoup de ces éléments sont préservés mais leur découverte reste confidentielle.
- L'originalité de la structure paysagère des côtes est perturbée par les évolutions récentes du paysage sur le coteau, le long de la route des côtes, en périphérie des villages, dans les espaces naturelles et agricoles,...

>> Un patrimoine naturel, culturel, architectural et historique ancré dans la mémoire collective à préserver, à valoriser, à promouvoir

La structure urbaine des villages des vallons des Hauts de Meuse :

- Ce sont de petits villages soumis à une très faible pression foncière mais caractérisés par la présence de l'eau. Ils s'inscrivent dans des vallons d'une remarquable qualité paysagère. Les nouvelles constructions, installées de manière aléatoire et pas toujours en harmonie avec l'existant, perturbent la lisibilité des entrées de village et la cohérence paysagère et naturelle du site.

La structure urbaine des villages de côte :

- Les villages à mi-pente installés en retrait de la route des côtes qui les relient, offrent une qualité architecturale encore préservée même si certaines rénovations ne s'accordent pas toujours avec les caractéristiques du bâti traditionnel. La pression foncière et la dynamique de construction dans les côtes sont variables du Nord au Sud de l'unité et se développent plutôt à proximité des villes-portes de Verdun, Commercy, Toul. La commune de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, s'est quant à elle particulièrement développée depuis ces dix dernières années.
- Certains villages, après avoir pu densifier le tissu urbain existant, ont entamé leurs extensions le long de la route des côtes banalisant parfois sa qualité paysagère. Dans d'autres situations l'urbanisation est remontée sur le versant, impactant fortement les vues depuis la Plaine de la Woëvre.

>> Qualifier les cœurs de villages et préserver les équilibres entre la structure des villages et les espaces agricoles et naturels.

Mont Saint Quentin et ses abords

Communes de Lessy, Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Scy-Chazelles

Le Mont Saint Quentin et ses abords est le site classé le plus étendu de Moselle. Culminant à 358 mètres, son profil est caractéristique des reliefs des côtes de Moselle, dont il constitue une avancée.

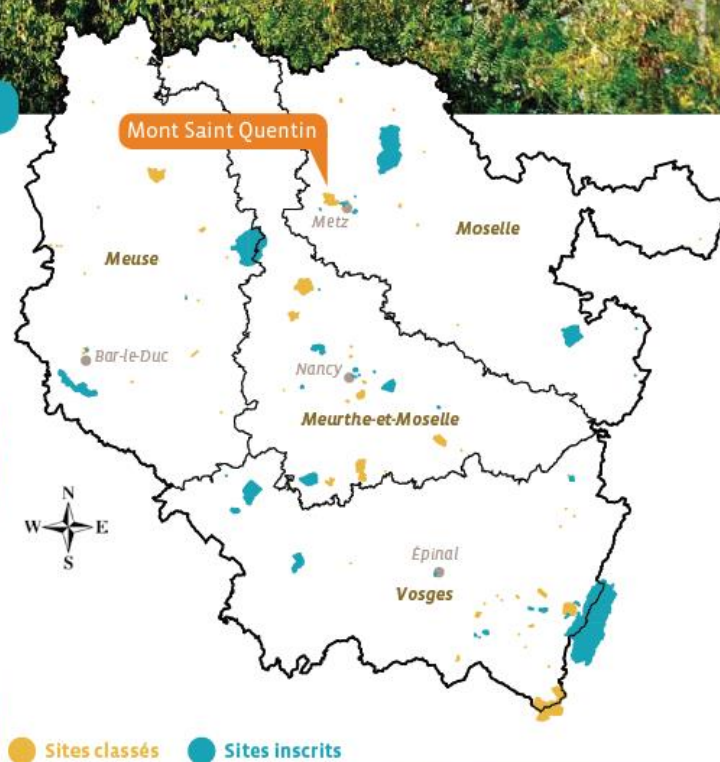
Le Mont Saint Quentin a fait l'objet d'usages extrêmement variés au fil du temps : extraction de pierre, exploitation forestière, cultures et pâturages, vignes sur ses coteaux, accueil d'un télégraphe de Chappe ou plus récemment d'un relais hertzien. À la fin du 19^{ème} siècle, c'est son rôle défensif qui prend le dessus avec la construction d'impressionnants ouvrages militaires préfigurant les travaux de la ligne Maginot.

Aujourd'hui, le Mont Saint Quentin a retrouvé un caractère sauvage, et abrite un patrimoine naturel remarquable, entre pelouses calcaires et lisières forestières biologiquement riches. Il est très fréquenté par les

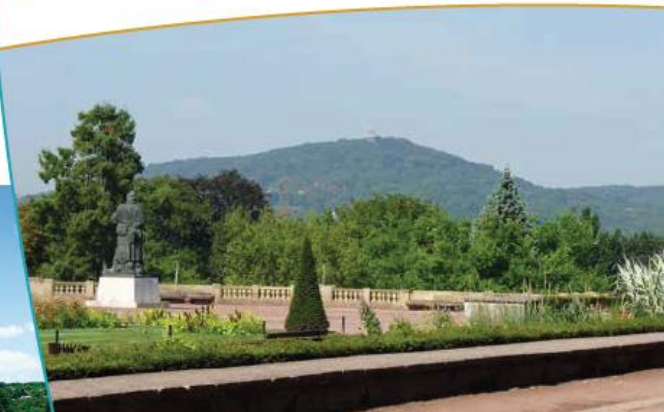


Village vigneron de Lessy

sportifs et promeneurs locaux. Ses coteaux offrent de vastes points de vue sur la vallée de la Moselle, et sa silhouette visible de loin est emblématique de l'agglomération messine.



● Sites classés ● Sites inscrits



Vue depuis l'esplanade de Metz

Critères de classement

→ Pittoresque, historique et scientifique

Présentation du site classé du Mont-Saint-Quentin dans l'agglomération de Metz

Source : DREAL Lorraine



Quels paysages dans les anciens terroirs viticoles?

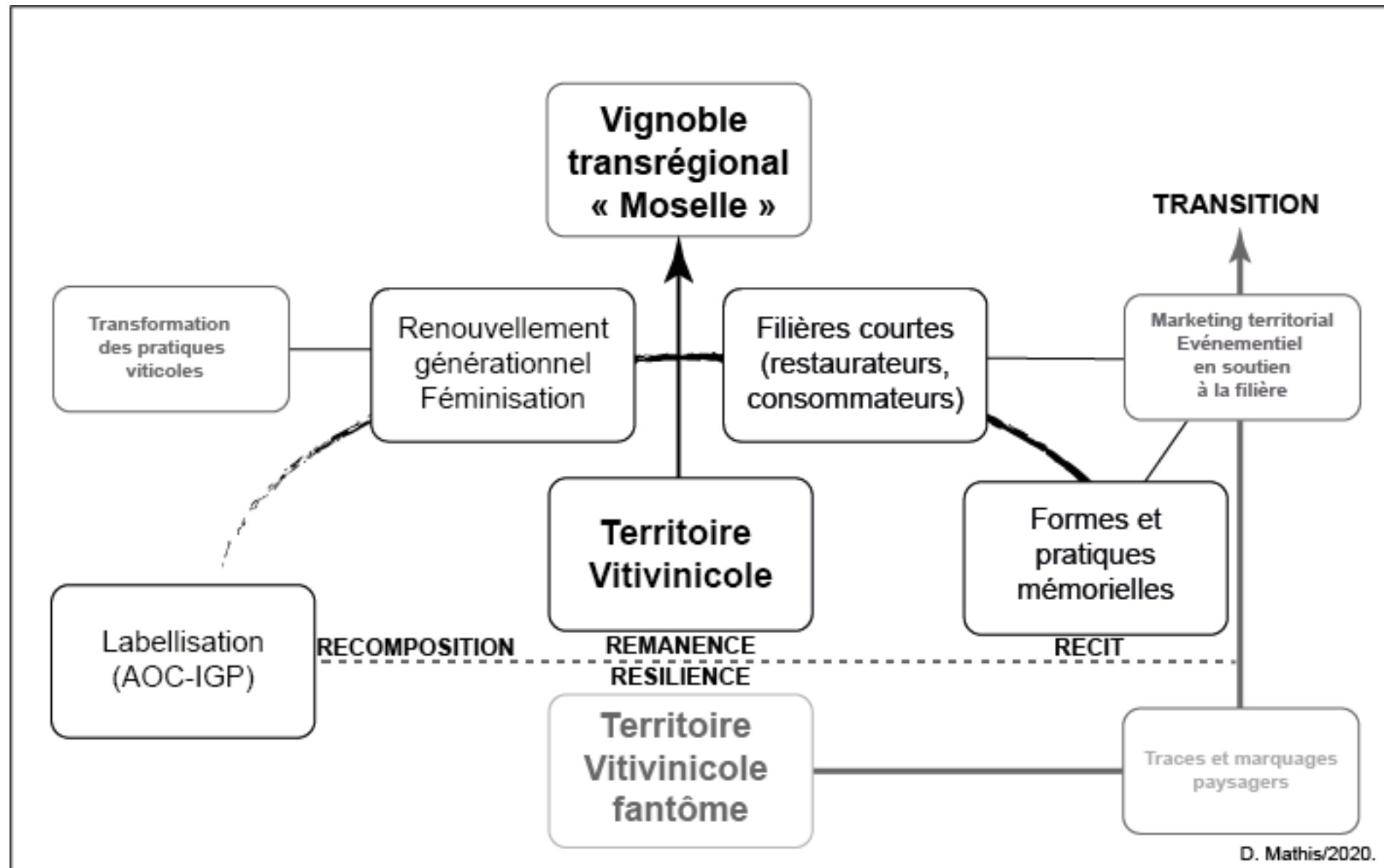
Des prairies et vergers plantés durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle mais en fort déclin


De nouvelles plantations de vigne qui témoignent du renouveau de la viticulture en Lorraine



Source : Denis MATHIS, LOTERR

Une modélisation territoriale de la viticulture en Lorraine





Merci pour votre attention

Pr. Stéphane ANGLES, Université de Lorraine, unité de recherche LOTERR
stephane.angles@univ-lorraine.fr